

Primes et subsides LAMal 2019

Conférence de presse du jeudi 15 novembre 2018,
salle Marie-de-Savoie, Château de Neuchâtel

Déroulement de la conférence de presse

Primes 2019 et conseils à la population

- Primes 2019 à Neuchâtel
- Comment se situe le canton?
- Pourquoi les primes augmentent?
- Quels impacts pour la population?
- Conseils à la population

Subsides 2019

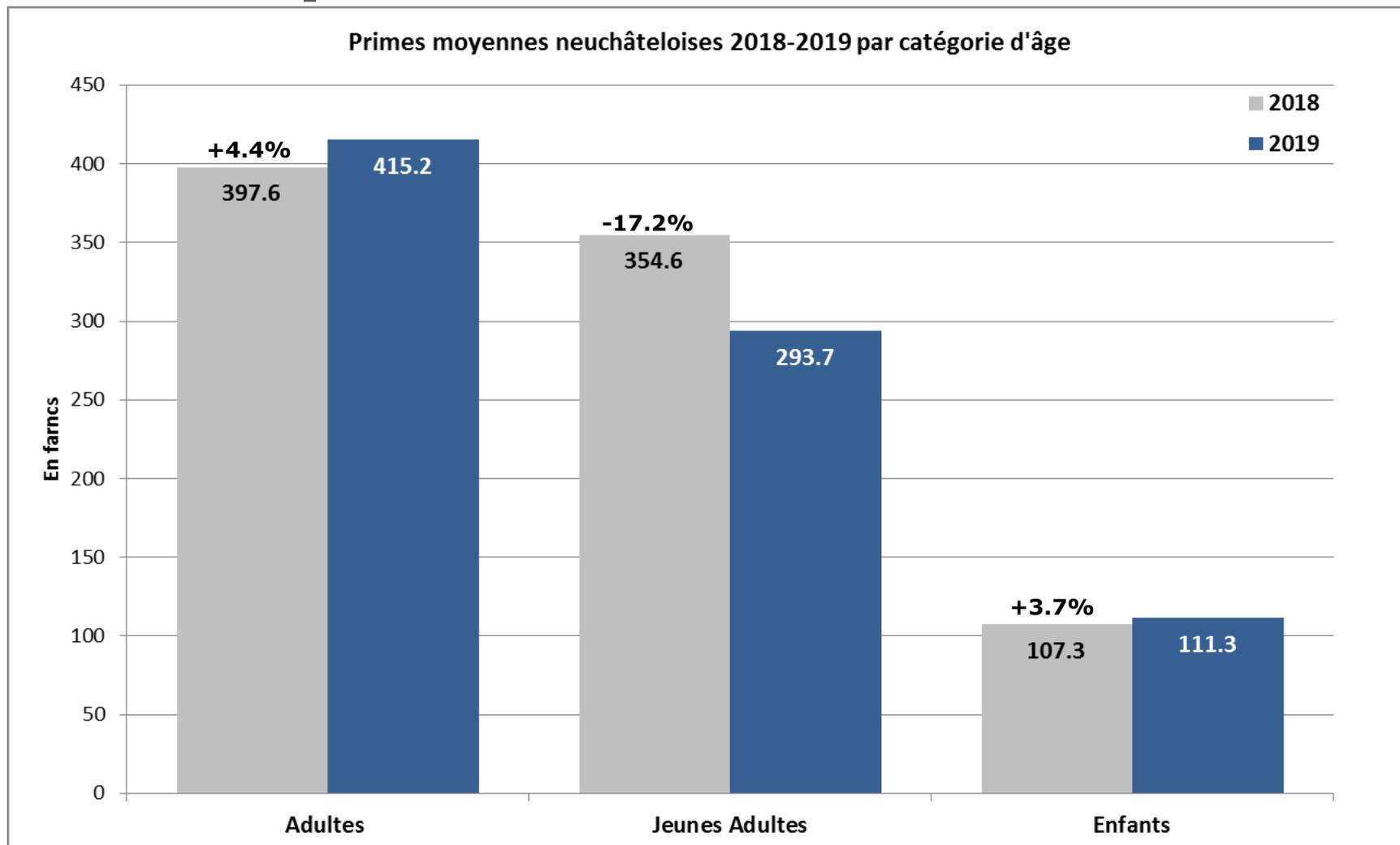
- Ces dernières années
- Réforme des subsides
- Nouveau concept
- Ce qui ne change pas
- Impacts attendus en 2019

Conclusion et perspectives

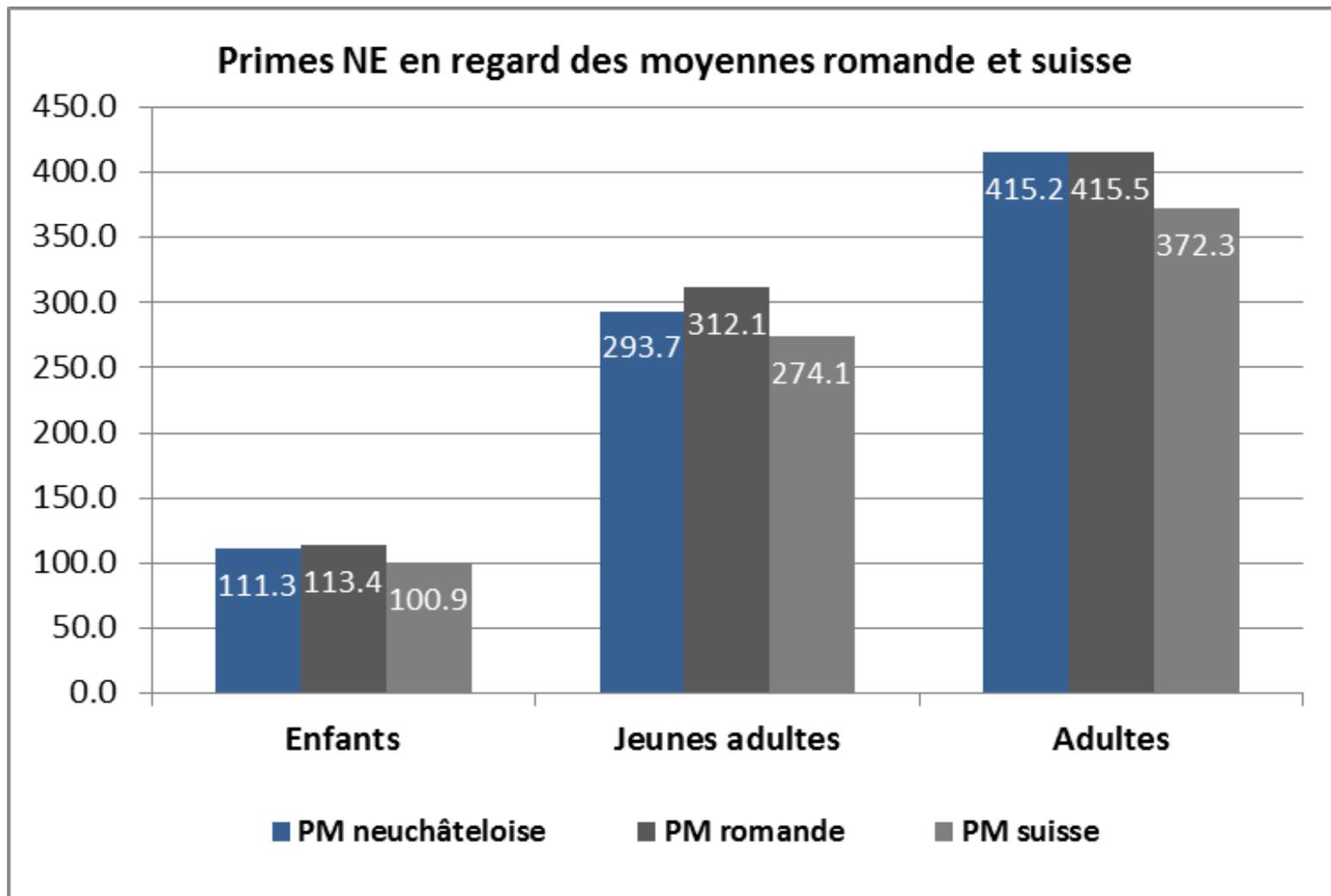
Primes maladie 2019 et conseils à la population

Manuel Barbaz
Chef de l'office cantonal
de l'assurance-maladie

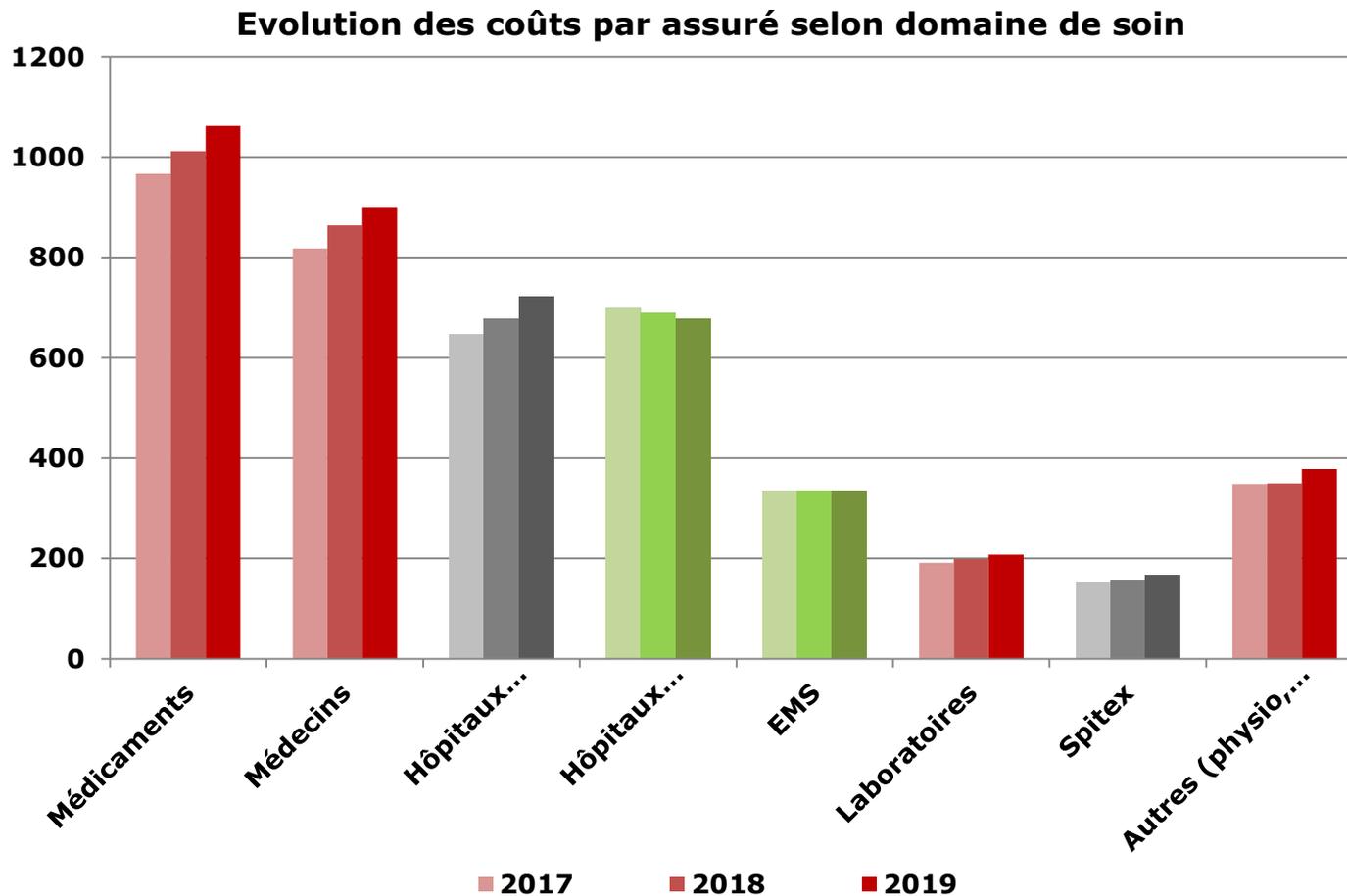
Les primes 2019 à Neuchâtel



Comment se situe le canton?



Pourquoi les primes augmentent?



Quels impacts pour la population?

- **Impact différencié sur le revenu disponible de la population**

En 2019, la progression moyenne des primes représente :

+211.- francs/an par adulte

+48.- francs/an par enfant

-731.- francs/an par jeune adulte

- Pour une famille de deux adultes et de deux enfants mineurs, la hausse totale annuelle s'élèvera à 518 francs en 2019.
- Pour une famille de deux adultes, un enfant majeur et un enfant mineur, la baisse totale s'élèvera à 261 francs en 2019.
- Pour un couple de deux jeunes adultes sans enfant, la baisse totale s'élèvera à 1462 francs en 2019.

Conseils à la population

Lutter contre les coûts inutiles

- Éviter toute surconsommation de soins et de médicaments pour soi-même et son entourage
- Demander des médicaments génériques auprès de vos médecins et pharmaciens, dans les quantités nécessaires

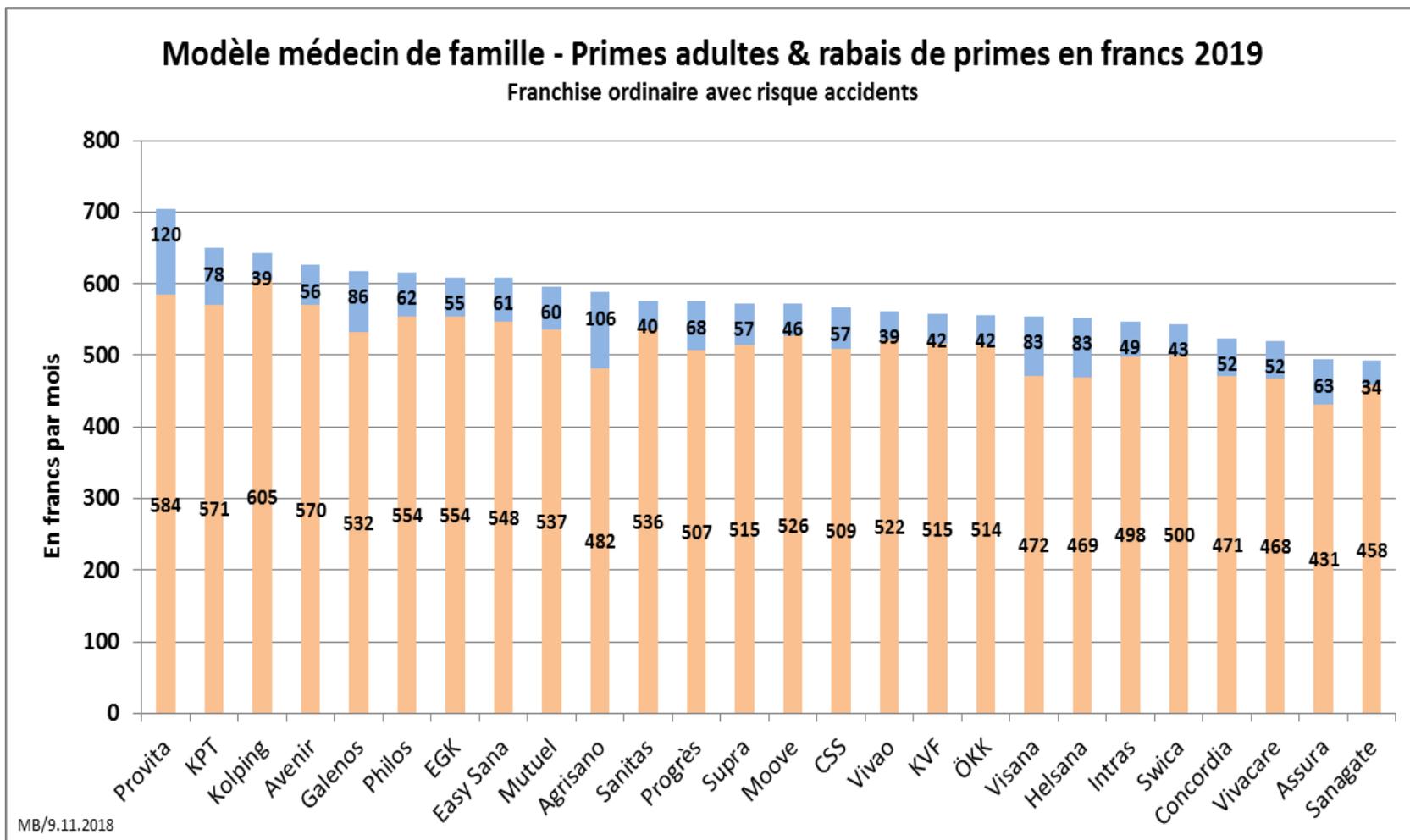
Changer pour une caisse moins chère

- Prestations couvertes identiques
- Possible pour tout le monde, sauf si contentieux existant
- Pas d'obligation d'affilier toute la famille auprès du même assureur
- Pas d'impact sur les assurances complémentaires

Opter pour un modèle d'assurance économique

- Ex 1: Modèle médecin de famille
Obligation de consulter un généraliste avant de recourir à un spécialiste (hors gynéco, ophtalmo et urgences)
- Ex2: Modèle sanatel/telmed/callmed
Obligation de téléphoner à un conseiller avant de consulter un médecin (hors gynéco, ophtalmo et urgences)

Conseils à la population



Conseils à la population

Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants, avec franchise minimale

- Primes les moins chères avec modèle médecin de famille :

1'057.- fr./mois (*1'014.- /mois en 2018*)

- Primes les moins chères sans modèle particulier d'assurance :

1'200.- fr./mois (*1'138.-fr./mois en 2018*)

- Primes de l'assureur le plus coûteux sans modèle particulier :

1'608.- fr./mois (*1'588.- fr./mois en 2018*)

Conseils à la population

Pour une famille de 2 adultes, 1 enfant et un jeune adulte, avec franchise minimale

- Primes les moins chères avec modèle médecin de famille :
1'297.- fr./mois (*1'333.- /mois en 2018*)
- Primes les moins chères sans modèle particulier d'assurance :
1'466.- fr./mois (*1'496.-fr./mois en 2018*)
- Primes de l'assureur le plus coûteux sans modèle particulier :
2'147.- fr./mois (*2'048.- fr./mois en 2018*)

Modèles de lettre et informations:
www.ne.ch/assurancemaladie

Délai le vendredi 30 novembre 2018 : date de réception

Subsides 2019

Jean-Nat Karakash

Conseiller d'État, chef du Département
de l'économie et de l'action sociale (DEAS)

Ces dernières années

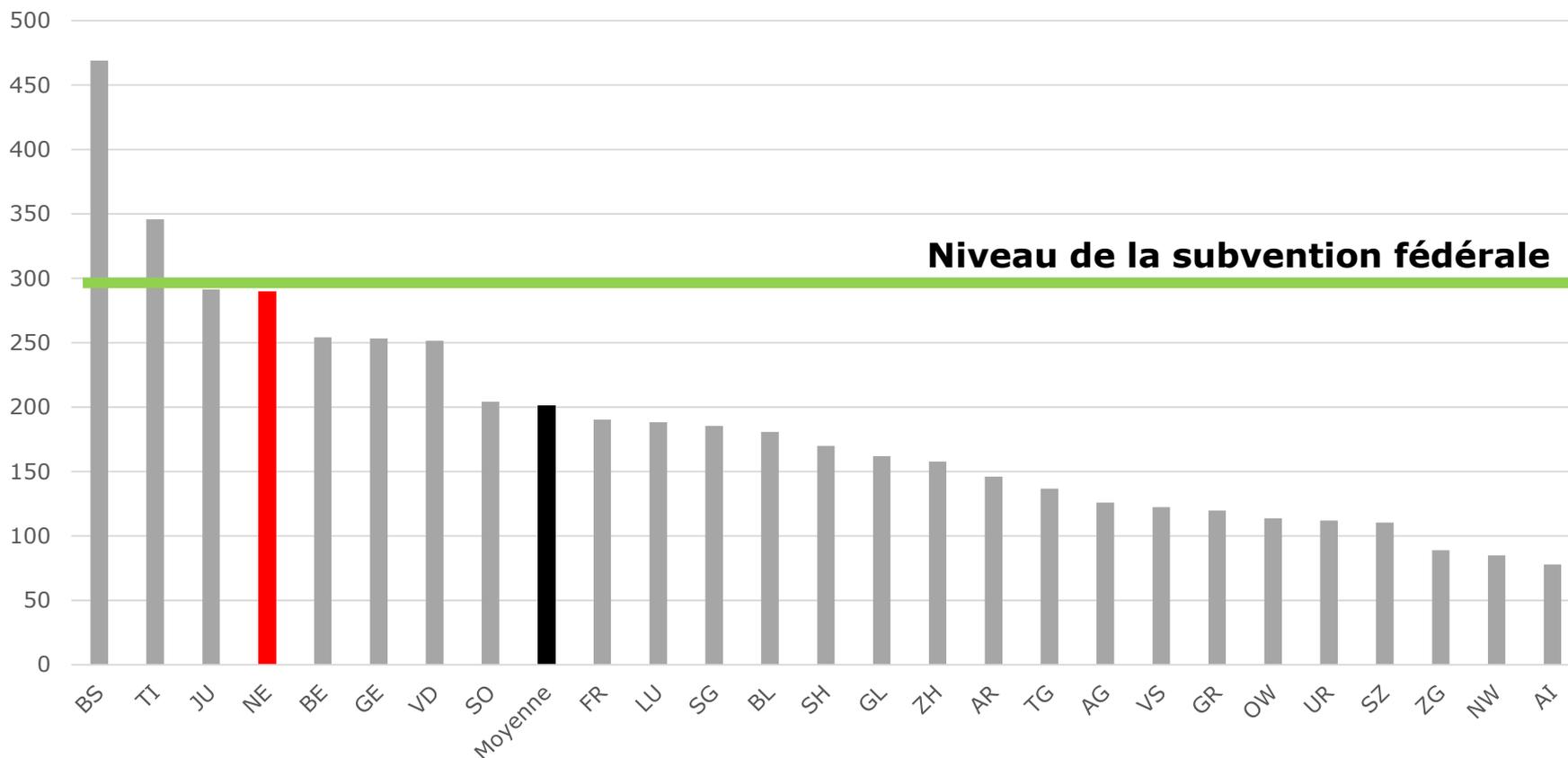
- **Hausse des primes** particulièrement forte depuis 2016
- **Augmentation 1:1 des coûts induits par l'obligation fédérale de prise en charge** des primes des bénéficiaires PC AVS/AI
- **Evolution insuffisante des subventions fédérales et absence de solution face aux distorsions** provoquées par le droit fédéral

FACE A CETTE SITUATION

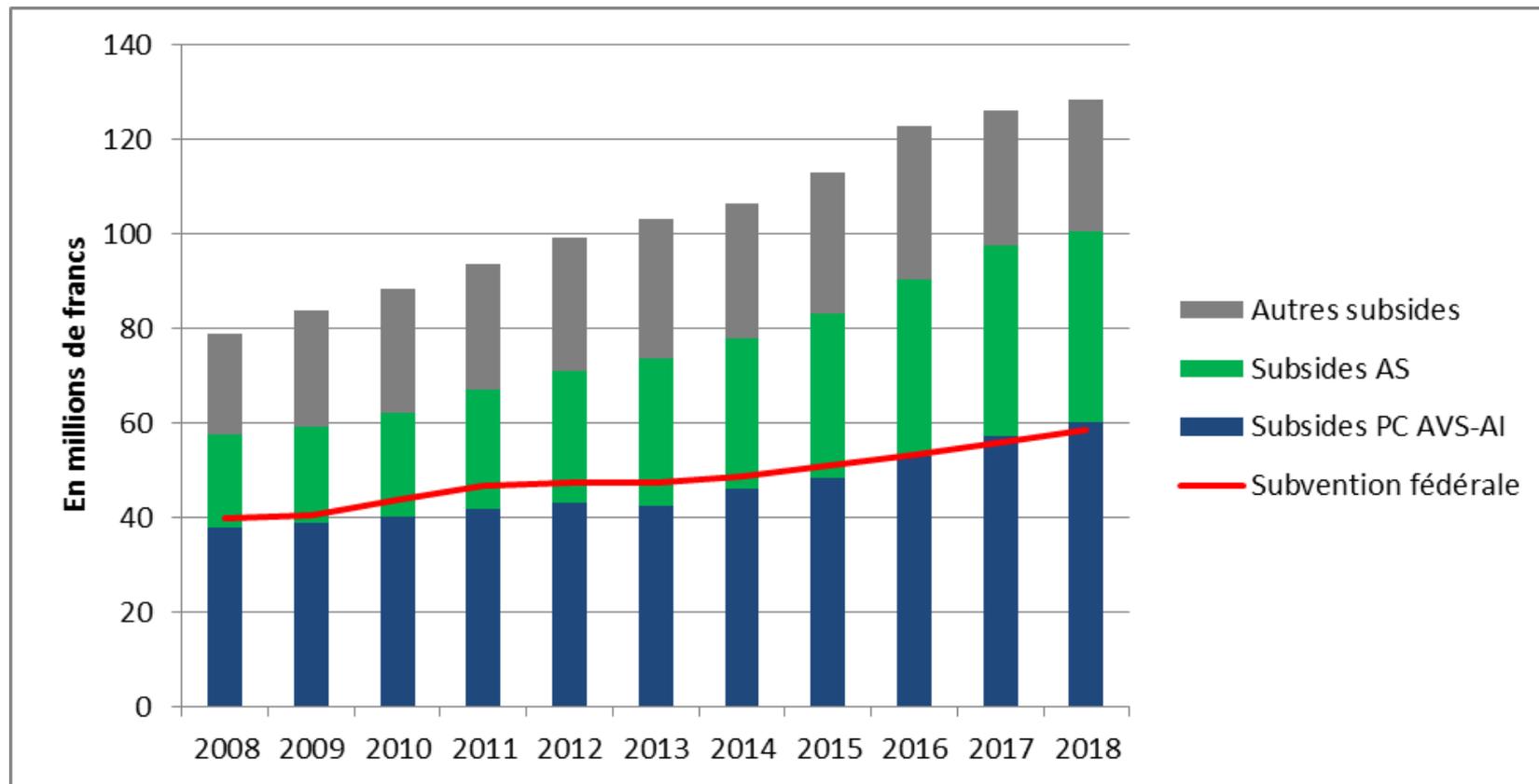
- **Moyens cantonaux et communaux augmentés** chaque année malgré les difficultés financières des collectivités
- **Gros effort du canton et des communes pour optimiser les coûts** de prise en charge des primes des bénéficiaires de l'aide sociale
- **Campagne de lutte contre les abus (Réglo) et introduction du système de quasi-automaticité** (confirmation par le bénéficiaire)

Ces dernières années

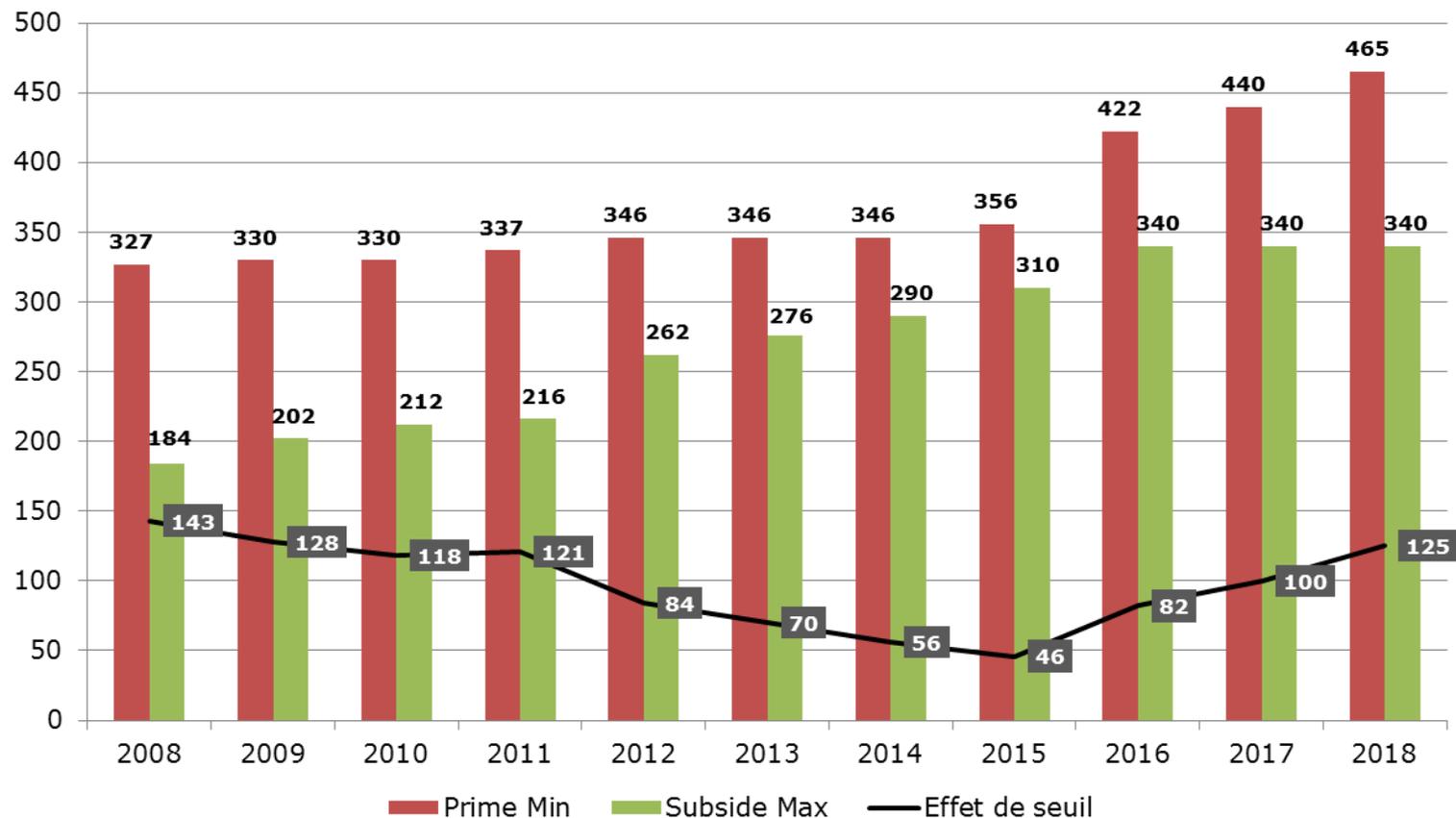
Coût de la prise en charge des primes des bénéficiaires PC en 2016 (fr/hab/an)



Ces dernières années

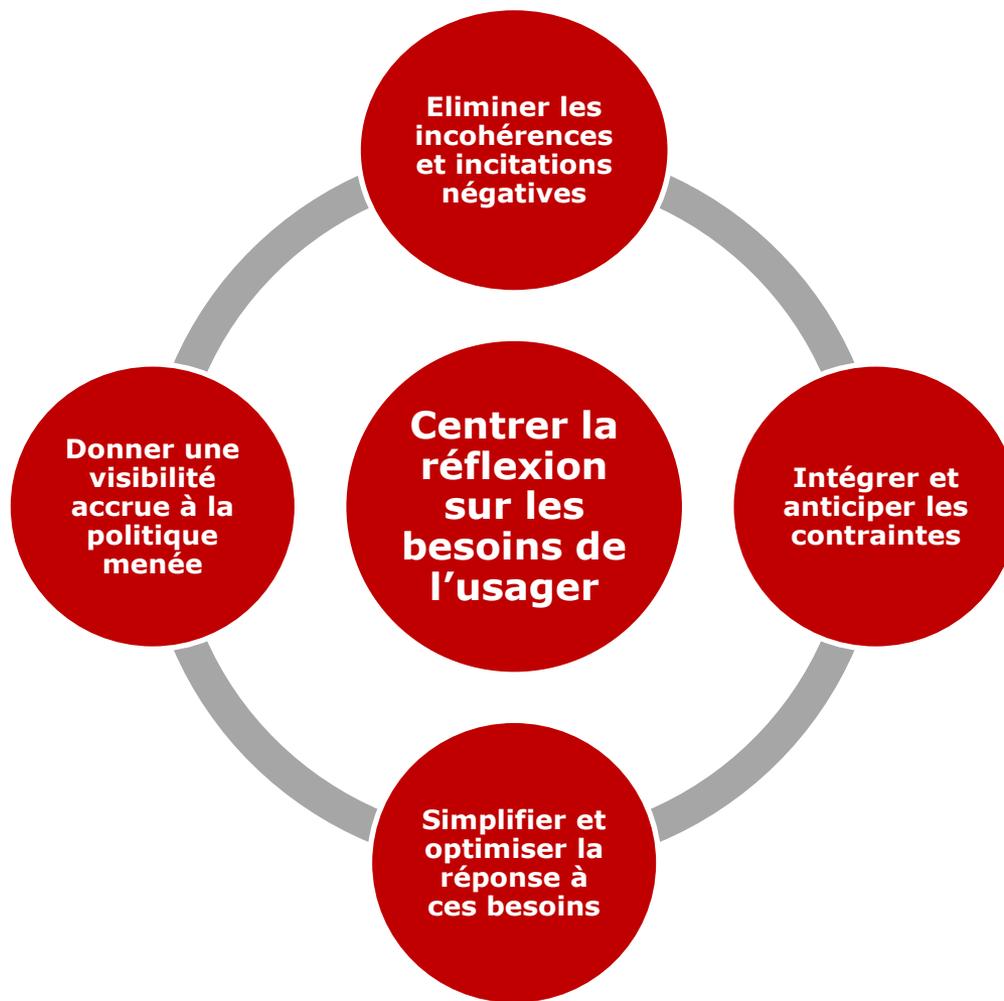


Ces dernières années



Malgré les mesures prises, impossible de revaloriser les subsides au même rythme que les primes => retour des effets de seuil

Réforme des subsides



Réforme des subsides

Objectifs de la réforme:

Éliminer les effets de seuil (reconnaissance du travail):

- En sortie de l'aide sociale et en entrée/sortie du droit aux subsides
- Au sein du système des subsides

Assurer l'efficacité et l'efficience de la prestation:

- Évaluation affinée des besoins en fonction de la structure des ménages
- Réactivité de la prestation

Intégrer les contraintes:

- Le respect du cadre légal fédéral et cantonal
- La simplicité administrative
- La faisabilité technique
- La limitation des moyens financiers

Améliorer la visibilité de la politique déployée:

- Formulation explicite de la manière dont sont calculés les montants

Nouveau concept

Le projet s'intègre dans une vision globale des prestations sociales. L'idée est la suivante :

- Si quelqu'un ne dispose pas de ressources couvrant ses besoins minimaux (=conditions de l'aide sociale), il ne participe pas au paiement de ses primes
- Dès que son revenu excède ses besoins minimaux, il consacre 50% de l'excédent au paiement des primes, jusqu'à sortir du droit aux subsides
- La participation aux primes est d'abord affectée aux primes des «parents», ensuite seulement à celles des enfants

Nouveau concept

- Le niveau de subside maximal (S1) est fixé au niveau de la PARC
- Le nombre de classifications passe de 6 (actuellement) à 15.
- Les 10 premières classifications (S1 à S10) sont utilisées pour abaisser les subsides des «parents» à mesure que le revenu du ménage progresse. Les primes des enfants sont subsidiées à 100%.
- Les classifications S11 à S15 sont réservées aux ménages dont les parents parviennent à prendre en charge leurs primes, mais qui ont besoin d'un soutien pour abaisser les primes des enfants à charge.
- Le nombre de grilles de revenus passe de 2 à 5 afin de répondre au mieux à la situation de chaque ménage (UER).

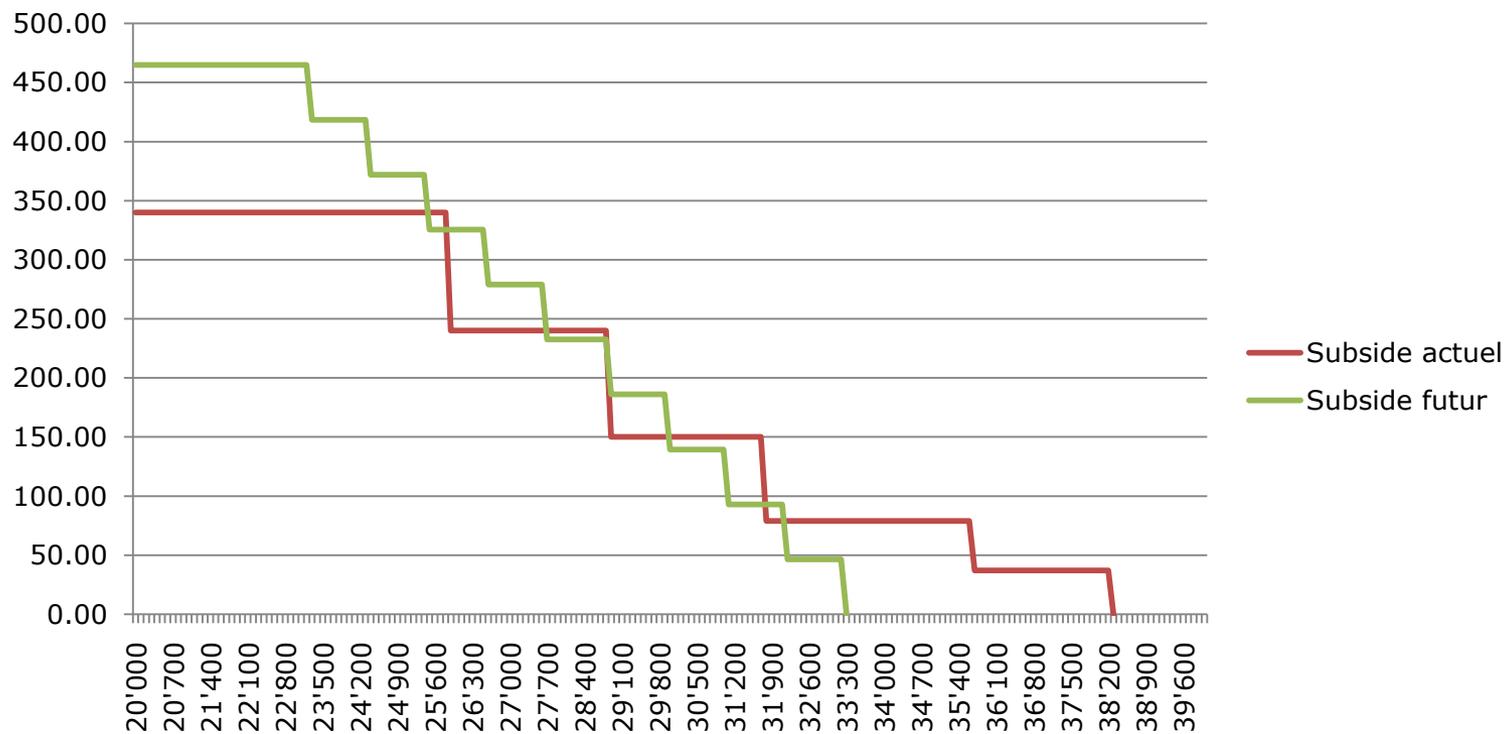
Nouveau concept

Subsides LAMal 2019

Classifications	Enfants (0 - 18 ans)		Jeunes adultes en formation initiale (19 - 25 ans)		Jeunes adultes (19 - 25 ans)		Adultes en formation initiale (dès 26 ans)		Adultes (dès 26 ans)	
		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.
PC-AVS/AI		116		412		412		528		528
Aide sociale (PARC)		105		351		351		475		475
Classification S1	100%	105	100%	351	100%	351	100%	475	100%	475
Classification S2	100%	105	100%	351	90%	316	100%	475	90%	428
Classification S3	100%	105	100%	351	80%	281	100%	475	80%	380
Classification S4	100%	105	100%	351	70%	246	100%	475	70%	333
Classification S5	100%	105	100%	351	60%	211	100%	475	60%	285
Classification S6	100%	105	100%	351	50%	176	100%	475	50%	238
Classification S7	100%	105	100%	351	40%	140	100%	475	40%	190
Classification S8	100%	105	100%	351	30%	105	100%	475	30%	143
Classification S9	100%	105	100%	351	20%	70	100%	475	20%	95
Classification S10	100%	105	100%	351	10%	35	100%	475	10%	48
Classification S11	100%	105	100%	351	*	*	100%	475	*	*
Classification S12	80%	84	80%	281	*	*	80%	380	*	*
Classification S13	60%	63	60%	211	*	*	60%	285	*	*
Classification S14	40%	42	40%	140	*	*	40%	190	*	*
Classification S15	20%	21	20%	70	*	*	20%	95	*	*

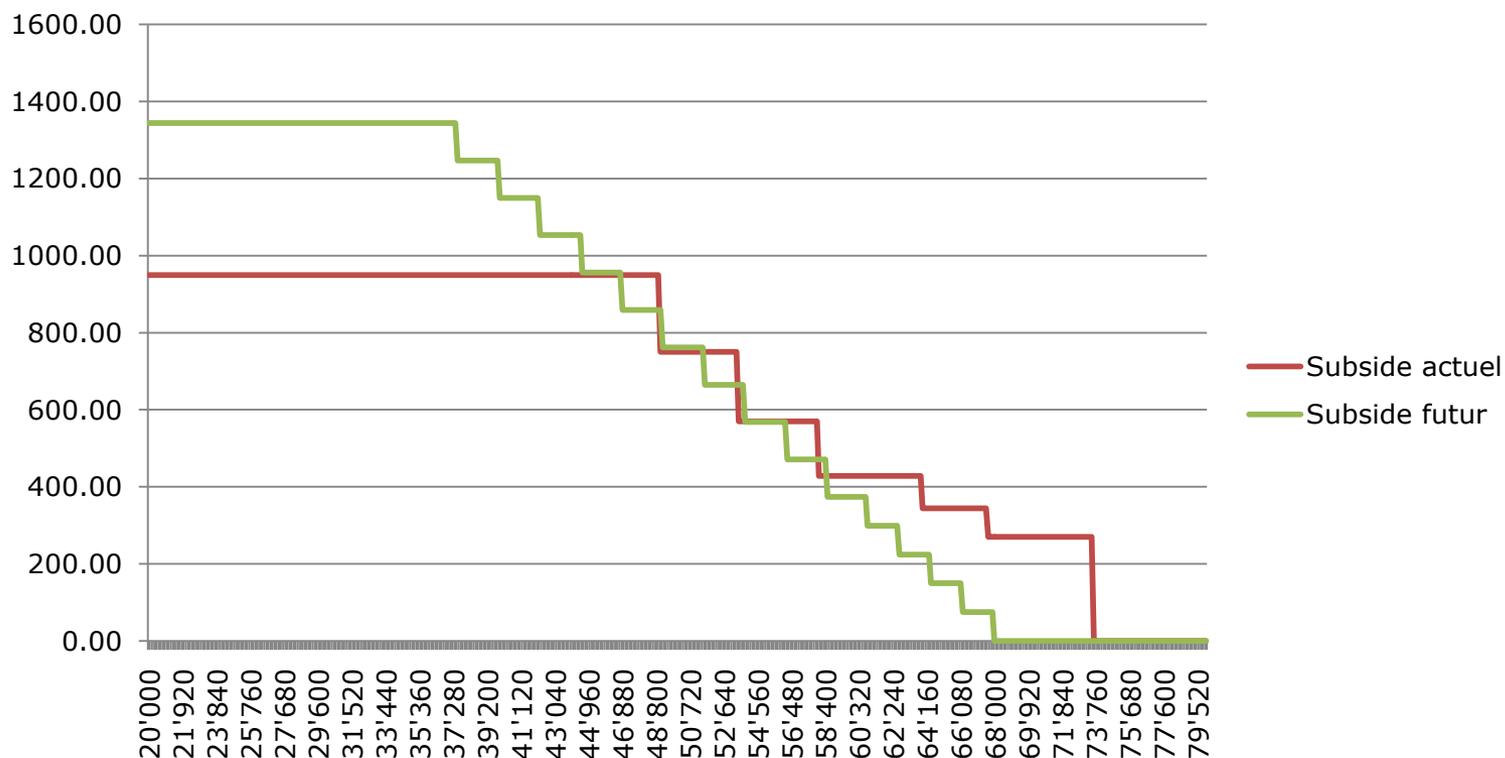
Nouveau concept

Modèle linéarisé retenu à l'exemple d'un adulte seul



Nouveau concept

Modèle linéarisé retenu à l'exemple d'un couple avec un enfant et un jeune adulte en formation



Ce qui ne change pas

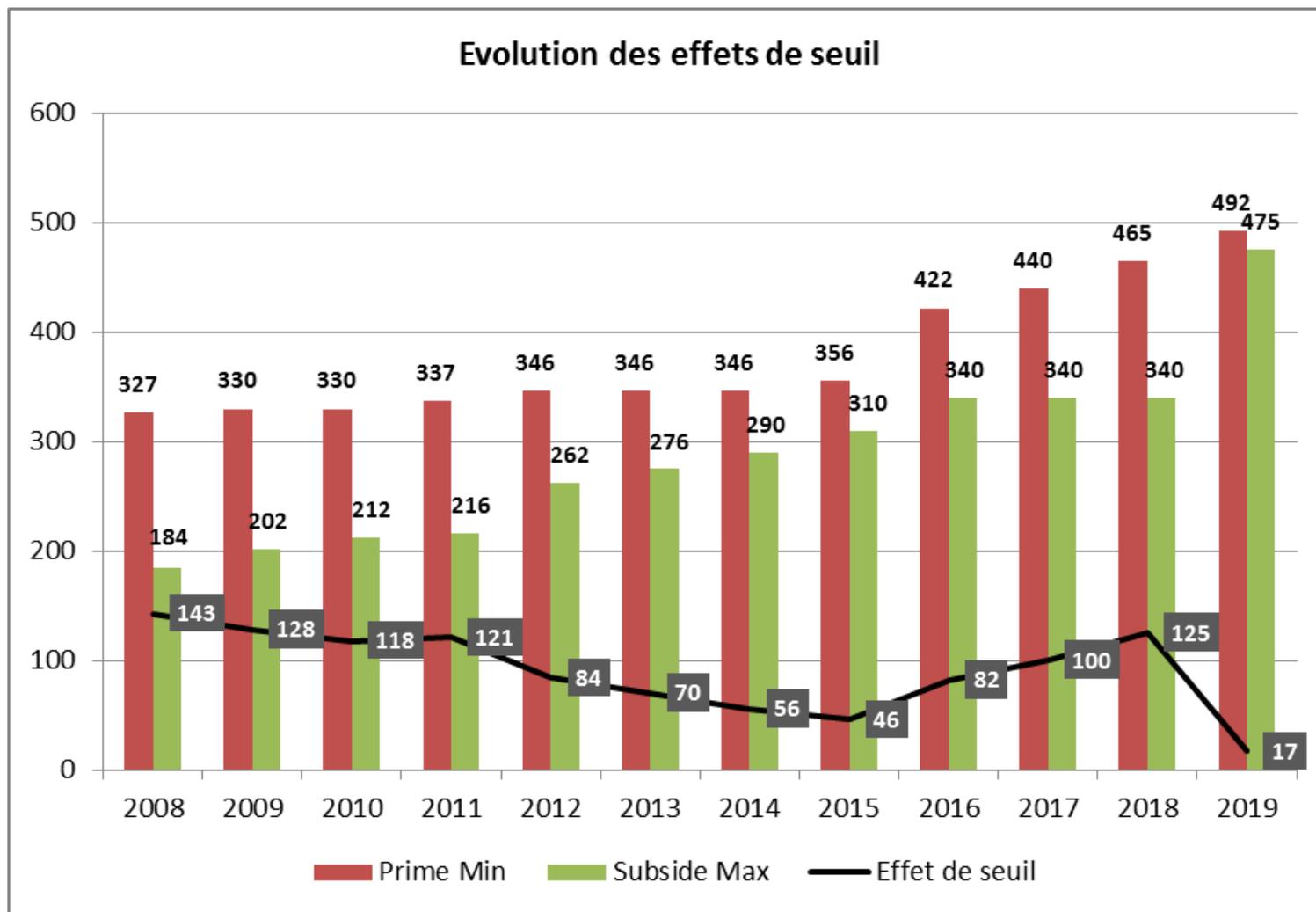
L'organisation générale du système des subsides demeure inchangée en regard de la situation prévalant en 2018:

- Les rôles respectifs de l'Etat et des communes sont maintenus
- Les subsides différenciés sont maintenus (i.e. le subside est réduit pour les personnes qui choisissent une franchise élevée)
- Le rythme des révisions des situations personnelles et financières reste identique
- L'accès aux prestations demeure identique, soit selon les situation:
 - Sur demande (via un GSR)
 - En semi-automaticité (via un GSR)
 - En quasi-automaticité (via un formulaire-réponse)

Impacts attendus en 2019

- **Disparition des effets de seuil liés aux subsides**
 - Dès 2019, les ménages auront la garantie qu'une amélioration de leurs revenus du travail se traduisent en hausse du revenu disponible
- **Certains bénéficiaires verront leur situation s'améliorer**
 - Les ménages au seuil d'intervention de l'aide sociale
 - Les ménages a faibles revenus
 - Certains ménages avec des jeunes adultes à charge
- **Certains bénéficiaires verront leur situation se péjorer**
 - Les ménages avec les revenus les plus élevés
 - Dans certaines situations, la réforme fiscale soulagera le budget
- **Cercle des bénéficiaires impacté**
 - Exclusion du droit au subside des classifications les plus élevées

Impacts attendus en 2019



Conclusion et perspectives

Conclusion et perspectives

- **A très court terme: bascule dans le nouveau système**
 - Courriers envoyés à tous les bénéficiaires dès la semaine prochaine
 - Différents cas de figure selon les classifications actuelles
 - Encore possible de changer de caisse !
- **A futur: évolution des coûts plus conforme à l'évolution des primes**
 - Protéger les subsides ordinaires de la pression des autres catégories
 - Débat sur un ancrage légal renforcé de la lutte contre les effets de seuil
- **En permanence: poursuite de la lutte pour corriger le droit fédéral**
 - Nécessité d'obtenir une correction face aux distorsions actuelles

Questions ?

Réponses !